

## **Theracision**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les méthodes selon lesquelles votre société reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels et le montant du chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 14. Produits d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

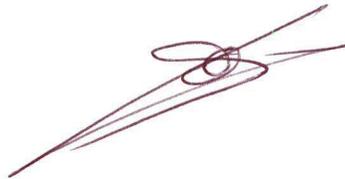
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Cédric Garcia

# Comptes annuels 2018

## Bilan – actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984,05	1 058 378,47	9 605,58	0,10	23 258,14	0,17
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 929 176,60	933 506,87	995 669,73	10,41	1 106 504,12	8,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	834 577,75	683 671,29	150 906,46	1,58	260 165,17	1,88
Autres immobilisations corporelles	231 889,10	178 223,87	53 665,23	0,56	72 607,01	0,53
Immobilisations en cours	26 400,20		26 400,20	0,28		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000 122,00		1 000 122,00	10,46	1 000 122,00	7,26
Créances rattachées à des participations	1 351 079,50		1 351 079,50	14,13	401 398,50	2,92
Autres titres immobilisés	36 402,49		36 402,49	0,38	87 354,75	0,63
Prêts						
Autres immobilisations financières	23 714,15	13 561,57	10 152,58	0,11	47 114,13	0,34
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 501 345,84</b>	<b>2 867 342,07</b>	<b>3 634 003,77</b>	<b>37,59</b>	<b>2 998 523,82</b>	<b>21,78</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 831 826,12		1 831 826,12	18,15	2 194 589,00	15,94
Avances & acomptes versés sur commandes	23 267,95		23 267,95	0,24	24 392,95	0,18
Clients et comptes rattachés	1 916 171,13	287 252,82	1 628 918,31	17,03	2 081 446,60	15,12
Autres créances						
.. Fournisseurs débiteurs	9 417,99		9 417,99	0,10	7 493,12	0,05
.. Personnel	14 614,80		14 614,80	0,15	8 164,81	0,06
.. Organismes sociaux	3 401,24		3 401,24	0,04		
.. Etat, impôts sur les bénéfices	1 193 354,00		1 193 354,00	12,48	1 089 499,00	7,91
.. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	206 076,82		206 076,82	2,15	302 477,43	2,20
.. Autres	20 620,29		20 620,29	0,22	89 508,70	0,65
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098,07		31 098,07	0,33	31 098,07	0,23
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	907 766,38		907 766,38	9,49	4 863 786,87	35,33
Charges constatées d'avance	39 724,35		39 724,35	0,42	57 620,00	0,42
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 197 339,14</b>	<b>287 252,82</b>	<b>5 910 086,32</b>	<b>61,79</b>	<b>10 750 076,55</b>	<b>78,08</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)	20 490,45		20 490,45	0,21	19 148,04	0,14
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>12 719 175,43</b>	<b>3 154 594,89</b>	<b>9 564 580,54</b>	<b>100,00</b>	<b>13 767 748,41</b>	<b>100,00</b>

## Bilan – passif

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 422 004,40 )	422 004,40	4,41	374 594,00	2,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 190 534,41	54,27	9 319 338,07	57,59
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 144 462,84</b>	<b>-64,23</b>	<b>-6 224 064,41</b>	<b>-45,20</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-531 924,03</b>	<b>-5,55</b>	<b>3 469 867,66</b>	<b>25,20</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 156 803,33	64,37	6 151 948,52	44,58
<b>TOTAL(II)</b>	<b>6 156 803,33</b>	<b>64,37</b>	<b>6 151 948,52</b>	<b>44,58</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	26 382,00	0,28		
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>26 382,00</b>	<b>0,28</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 493 583,20	15,62	1 392 258,51	10,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	668 226,14	6,99	790 389,75	5,74
. Organismes sociaux	394 367,53	4,12	475 334,32	3,45
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	75 181,30	0,79	42 435,04	0,31
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	79 461,36	0,83	79 546,66	0,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	850 122,00	8,89	1 000 122,00	7,26
Autres dettes	12 043,45	0,13	14 710,00	0,11
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	338 277,18	3,54	350 032,00	2,54
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>3 911 262,16</b>	<b>40,89</b>	<b>4 144 828,28</b>	<b>30,11</b>
Ecart de conversion passif	(V) 2 057,08	0,02	1 103,95	0,01
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>9 564 580,54</b>	<b>100,00</b>	<b>13 767 748,41</b>	<b>100,00</b>

## Compte de résultat

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	9 750,00	169 201,33	178 951,33	9,28	91 217,98	3,75	87 734	96,18	
Production vendue biens	393 120,65	1 101 645,00	1 494 765,65	77,50	2 214 160,00	91,08	-719 395	-32,48	
Production vendue services	19 322,00	235 785,82	255 107,82	13,23	125 539,30	5,16	129 568	103,21	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>422 192,65</b>	<b>1 506 632,15</b>	<b>1 928 824,80</b>	<b>100,00</b>	<b>2 430 917,28</b>	<b>100,00</b>	<b>-502 093</b>	<b>-20,84</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			10 500,00	0,54	393 382,67	16,18	-382 882	-97,32	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			967,01	0,05			967	NIG	
Autres produits			7,56	0,00	262,23	0,01	-255	-97,32	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 940 299,37</b>	<b>100,59</b>	<b>2 824 562,18</b>	<b>116,19</b>	<b>-884 263</b>	<b>-31,30</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			716 780,68	37,16	1 675 416,11	68,82	-958 636	-57,21	
Variation de stock (marchandises)			362 762,88	18,81	-238 556,05	-9,80	601 318	252,07	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			152,20	0,01	262,17	0,01	-110	-41,97	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			3 386 871,44	175,59	3 789 611,76	155,89	-402 740	-10,62	
Impôts, taxes et versements assimilés			80 400,69	4,17	80 558,79	3,31	-158	-0,19	
Salaires et traitements			2 558 006,73	132,62	2 888 288,37	118,81	-330 282	-11,43	
Charges sociales			1 208 052,80	62,63	1 215 566,80	50,00	-7 514	-0,61	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			325 097,73	16,85	362 616,85	14,92	-37 519	-10,34	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			200 688,35	10,40	86 564,47	3,56	114 124	131,84	
Dotations aux provisions pour risques et charges			26 382,00	1,37			26 382	NIG	
Autres charges			52 584,32	2,73	62 172,05	2,56	-9 588	-15,41	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>8 917 779,82</b>	<b>462,34</b>	<b>9 922 501,32</b>	<b>408,18</b>	<b>-1 004 722</b>	<b>-10,12</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-6 977 480,45</b>	<b>-361,74</b>	<b>-7 097 939,14</b>	<b>-291,98</b>	<b>120 459</b>		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances					1 997,00	0,08	-1 997	-100,00	
Autres intérêts et produits assimilés					575,32	0,02	-575	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges					0,29	0,00			
Différences positives de change			7 755,80	0,40	9 011,70	0,37	-1 256	-13,93	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>7 755,80</b>	<b>0,40</b>	<b>11 584,31</b>	<b>0,48</b>	<b>-3 829</b>	<b>-33,04</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 566,86	0,13			2 566	NIG	
Intérêts et charges assimilés			259 554,47	13,46	234 907,00	9,66	24 647	10,49	
Différences négatives de change			19 284,01	1,00	32 757,30	1,35	-13 473	-41,12	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>281 405,34</b>	<b>14,59</b>	<b>267 664,30</b>	<b>11,01</b>	<b>13 741</b>	<b>5,13</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-273 649,54</b>	<b>-14,18</b>	<b>-256 079,99</b>	<b>-10,52</b>	<b>-17 570</b>	<b>-6,85</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-7 251 129,99</b>	<b>-375,93</b>	<b>-7 354 019,13</b>	<b>-302,51</b>	<b>102 890</b>		

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	954,89	0,05	16 652,92	0,69	-15 698	-94,26
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>954,89</b>	<b>0,05</b>	<b>16 652,92</b>	<b>0,69</b>	<b>-15 698</b>	<b>-94,26</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	165,00	0,01	6 707,57	0,28	-6 542	-97,53
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	73 061,74	3,79	27 776,63	1,14	45 285	163,04
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>73 226,74</b>	<b>3,80</b>	<b>34 484,20</b>	<b>1,42</b>	<b>38 742</b>	<b>112,35</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-72 271,85</b>	<b>-3,74</b>	<b>-17 831,28</b>	<b>-0,72</b>	<b>-54 440</b>	<b>-305,30</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 178 939,00	-61,11	-1 147 786,00	-47,21	-31 153	
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 949 010,06</b>	<b>101,05</b>	<b>2 852 799,41</b>	<b>117,35</b>	<b>-903 789</b>	<b>-31,67</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>8 093 472,90</b>	<b>419,61</b>	<b>9 076 863,82</b>	<b>373,39</b>	<b>-983 391</b>	<b>-10,82</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-6 144 462,84</b>	<b>-318,55</b>	<b>-6 224 064,41</b>	<b>-256,03</b>	<b>79 602</b>	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	924,00	0,05	1 848,00	0,08	-924	-49,99
Dont Crédit-bail immobilier						

## Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2018 (12 mois)	12 2017 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-6 144 463	-6 224 064
Amortissements et dépréciations	554 735	449 181
Variation des intérêts courus sur avances remboursables	259 554	229 107
Variations du Besoin en fonds de roulement	599 326	-1 239 393
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-4 730 847</b>	<b>-6 785 169</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-163 464	-184 984
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-949 681	8 634
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-1 113 145</b>	<b>- 176 350</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	2 142 671	4 111 708
Avances remboursables (BFI, Coface)	-254 700	810 158
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>1 887 971</b>	<b>4 921 866</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-3 956 020</b>	<b>-2 039 653</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 894 885	6 934 538
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>938 864</b>	<b>4 894 885</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 2017. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2018, qui dégagent une perte de 6 144 563 €, ont été arrêtés le 18 mars 2019 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

### 1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### a Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2018 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 7 ventes en 2018 dans les indications du sein et de la thyroïde.

#### b Développement de nouvelles indications

##### **Finalisation de l'étude sur le traitement des varices par échothérapie**

##### Résultats finaux : sécurité et efficacité

L'étude a été menée par le Docteur Alfred Obermayer chirurgien à l'Hôpital St. Joseph de Vienne et Directeur de l'Institut Karl Landsteiner pour la phlébologie fonctionnelle à Melk. Il déclare : « Nous avons pratiqué l'échothérapie sur des patients qui avaient déjà été traités par d'autres techniques, et ce sans succès. Les résultats encourageants que nous avons obtenus avec l'échothérapie, nous laissent penser que nous avons identifié une alternative pertinente aux solutions actuelles ; nous sommes satisfaits par ces résultats cliniques »

## Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : «les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités qui avaient majoritairement subi des récidives après un traitement initial avec des méthodes traditionnelles, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. »

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

« Fort de cette étude nous avons déposé la demande d'enregistrement en Europe et entamer les discussions aux Etats-Unis fin 2018. Sous réserve du franchissement des étapes réglementaires, Theraclion espère commercialiser sa solution courant 2019. Nous avons concentré nos efforts de recherche, développement et études cliniques pour transformer cet énorme marché. Nous allons l'adresser en répondant à des besoins médicaux non satisfaits et en tirant de nombreux avantages de notre technologie d'échothérapie. Nous apportons une approche révolutionnaire non invasive, précise et sûre qui répond aux lacunes des options actuelles. L'ensemble du projet semble extrêmement prometteur " déclare David Caumartin.

## **Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2017 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.**

87 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non

invasif des fibroadénomes du sein (FA). Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

**Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné avec l'immunothérapie ont été présentés lors de la réunion de l'ASCO-SITC à San Francisco.**

Le Dr Patrick M. Dillon, MD, Centre Médical UVA, Charlottesville, Etats-Unis, investigateur principal de l'essai combiné échothérapie / immunothérapie a présenté ses données au Symposium clinique d'immuno-oncologie lors du congrès de l'ASCO (société américaine d'oncologie clinique) - SITC (Société pour l'immunothérapie du cancer) (<https://immunosym.org>), le 25 janvier à San Francisco, USA.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 6 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2019** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2018, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 0,9 M€ ;
- Theraclion a conclu un accord de financement pouvant être porté à 11,8 M€ le 12 février 2019, dont une première tranche d'un montant de 4,8M€, est levée le même jour ;
- Cette Tranche1 de 4,8 M€, les ventes attendues en croissance en 2019, le remboursement de crédits d'impôts et la ligne de financement mise en place en juin 2018 auprès de la société Nice & Green permettront d'assurer le financement de Theraclion pour les 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## **2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels ..... Linéaire 1 an
- Prototypes ..... Linéaire 5 ans
- Brevets ..... Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP ..... Linéaire 5 ans

## **2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel .....Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique .....Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau .....Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations .....Linéaire 10 ans

### **2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION**

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

### **2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale à Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant pour 1.351 K€ rémunérée au taux de 0,50 % et de la participation dans une société détenue à 55% au côté de Furui médical en Chine.

Compte tenu des perspectives de développement de l'activité en Asie et donc de remboursement de ces créances, la Société ne souhaite pas déprécier ces immobilisations financières.

Le capital de la filiale à Hong Kong non libéré en date du 31 décembre 2018 s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

Le capital de la filiale en Chine non libéré en date du 31 décembre 2018 s'élève à 850 K€.

### **2.5 – STOCK**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## **2.6 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

## **2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

## **2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

## **2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,6 % en 2018 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 1,3 % en 2017
- une hausse des salaires de 2,0 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

## **2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES**

La société bénéficie au 31 décembre 2018 d'une avance remboursable accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

## **2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

## **2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

## **2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2018, ces charges s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

## **2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

## **2.17 – SUBVENTIONS RECUES**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat de l'exercice	(6 144 463)	(6 224 064)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 440 088	7 491 880
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b><u>(0,73)</u></b>	<b><u>(0,83)</u></b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

#### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2018

IMMOBILISATIONS	31-déc-17	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-18
Frais de recherche et prototype	1 067 984			1 067 984
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 067 984</b>	-	-	<b>1 067 984</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 858 784	70 392		1 929 176
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 858 784</b>	<b>70 392</b>	-	<b>1 929 176</b>
Matériel industriel et de démonstration	834 578	-		834 578
Autres immobilisations corporelles	229 871	2 018		231 889
Immobilisations en cours		26 400		26 400
<b>TOTAL 3</b>	<b>1 064 449</b>	<b>28 418</b>	-	<b>1 092 867</b>
Theraclion Asia Pacific	122			122
Créances rattachées Theraclion APAC	401 398	949 681		1 351 079
Créances rattachées Theraclion China Co			1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL 4</b>	<b>401 520</b>	<b>949 681</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 351 201</b>
Dépôts de garantie	26 233		9 782	16 451
Autres immobilisations financières	119 230		75 565	43 665
<b>TOTAL 5</b>	<b>145 463</b>	-	<b>85 347</b>	<b>60 116</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>4 538 200</b>	<b>1 048 491</b>	<b>1 085 347</b>	<b>6 501 346</b>

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée en 2017 dont 850 K€ de capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2018.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenue (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	122		100%	122	122	1351080	(a)	35 499	- 296 275	
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	1800 000		55,55%	1000 000	1000 000					

(a) Theaclion SA s'est engagée à apporter son soutien à sa filiale si cette dernière ne pouvait pas respecter ses obligations

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 32 266 titres ;
- trésorerie disponible : 7 263 €.

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2018

IMMOBILISATIONS	31-déc-17	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-18
Frais de recherche et prototype	1 044 726	13 652		1 058 378
Autres postes d'immobilisations incorporelles	752 281	181 226		933 507
Immobilisations corporelles	731 676	143 781		875 457
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 528 683</b>	<b>338 659</b>	-	<b>2 867 342</b>

#### 4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-17	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-18
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	10 995	2 567			13 562
<i>Provisions pour dépréciation</i>					
Sur comptes clients	86 564	200 688			287 252
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>97 559</b>	<b>203 255</b>			<b>300 814</b>

La Société a provisionné 200 688 € sur deux créances client dues depuis plus d'un an afin de tenir compte du non-paiement de cette somme.

#### 5. STOCKS

Au 31 décembre 2018, le stock a été évalué à 1 832 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. La diminution par rapport aux 2 195 K€ de fin 2017 s'explique par la mise en place d'une supply chain plus efficace avec le fournisseur Canon qui permet de réduire les anticipations d'approvisionnement de pièces.

Nature	Montant en K€
Echopulse ®	1 305
Têtes de traitement	177
Autres	350
Total :	1 832

## 6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Exercice clos au 31 décembre 2018

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Dépôt de garantie	16 451		16 451
Autres créances immobilisées	7 263		7 263
Actions propres	36 402		36 402
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	1 916 171	1 916 171	
Personnel	14 615	14 615	
Autres créances	33 440	33 440	
Acomptes versés sur commande	23 268	23 268	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 193 354	1 193 354	
Taxe sur la valeur ajoutée	206 077	206 077	
Charges constatées d'avance	39 724	39 724	
<b>Total</b>	<b>3 486 765</b>	<b>3 426 649</b>	<b>60 116</b>

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	230	1 895
Echus à moins de 30 jours	74	0
Echus entre 30 et 60 jours	12	+
Echus entre 60 et 90 jours	0	0
Echus à plus de 90 jours	1 313	182
<b>Total</b>	<b>1 629</b>	<b>2 083</b>

La société a procédé à la dépréciation de 100% de trois créances clients eu égard au risque de recouvrement pour un montant de 287 252€. Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. Le CIR 2017 a été remboursé en totalité en 2018.

- CIR 2018 : 1 178 939 €, en attente de remboursement.
- CICE 2018 : 14 415 €, en attente de remboursement.

## 7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2018 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	31 098	31 838
<b>TOTAL</b>	<b>31 098</b>	<b>31 838</b>

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

## 8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2018, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 550 102 € ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 457 € ;
- Société Générale en \$ : solde comptable de 162 625 € ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 190 790 €
- BNP Paribas : solde comptable de 3 792 €.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Charges constatées d'avance

en €	31/12/2018	31/12/2017
Montants :	39 724	57 620

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

### Produits à recevoir

en €	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	2 580	-
Fournisseurs RRR à obtenir	10 500	-
Subvention à recevoir	10 120	89 509
<b>Montants</b>	<b>23 200</b>	<b>89 509</b>

## 10. CAPITAUX PROPRES

*10.1.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2017 et les comptes 2018 sont présentées ci-après :*

Libellés en k€	31/12/2017	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2018
Capital social	374		47					422
Bons de sousc. d'actions	11		540					551
Primes d'émission	9 309			- 4 669				4 640
Report à nouveau		- 6 224		6 224				-
Résultat de l'exercice	- 6 224	6 224					- 6 144	- 6 144
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 470</b>	<b>-</b>	<b>588</b>	<b>1 555</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 6 144</b>	<b>- 532</b>

*10.1.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2016 et les comptes 2017 sont présentées ci-après :*

Libellés en k€	31/12/2016	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2017
Capital social	322		52					374
Bons de sousc. d'actions	11				0			11
Primes d'émission	11 785		4 323	- 6 536	- 264			9 309
Report à nouveau		- 6 536		6 536				-
Résultat de l'exercice	- 6 536	6 536					- 6 224	- 6 224
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 582</b>	<b>-</b>	<b>4 375</b>	<b>-</b>	<b>- 263</b>	<b>-</b>	<b>- 6 224</b>	<b>3 470</b>

### 10.2. A - Composition du capital social :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capital</b>	422 004,40 €	374 594.00 €
<b>Nombre total d'actions</b>	8 440 088	7 491 880
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

### 10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29

décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Au cours de la période allant du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.

8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nominale correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016 (cf. note 11.2 F ci-dessous), soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.
  
10. Au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
11. Au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler tranche 2 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
12. Au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.

## *10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)*

### **1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, les 12 897 BCE-2009-1 ont été exercés, donnant entrainant une souscription de 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

### **2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;
- Au 31 décembre 2018, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2018, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

**7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)**

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)**

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)**

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE 2009-1</b> AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
<b>BCE 2009-2</b> AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
<b>BCE-2012-1</b> AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
<b>BCE-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-2B</b> AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
<b>BCE-2013-3B</b> AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
<b>BCE-2015-1</b> AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
<b>BCE-2016-1</b> AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE-2016-2</b> AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
<b>BCE-2018-1</b> AG du 11/05/2017	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
<b>TOTAL BCE</b>	<b>763 556</b>		<b>303 048</b>	<b>17 196</b>	<b>443 312</b>	<b>504 512</b>	

## *10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)*

### **1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)**

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2018, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

### **2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2018, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

### **3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)**

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

## Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>151 091</b>		<b>15 106</b>	<b>0</b>	<b>85 470</b>	<b>50 515</b>	<b>202 060</b>	

### *10.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX*

#### **1. BSA KEPLER TRANCHE 1**

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2018, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

#### **2. BSA KEPLER TRANCHE 2**

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2017 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

## ***10.2. F – Attribution d’actions gratuites***

### **1. Actions gratuites du 22 septembre 2016**

- Vingtième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d’Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l’issue de la période d’acquisition ;
- Période d’acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d’échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l’expiration de la période d’acquisition, soit une date d’échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d’acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d’acquisition ;
- Au 31 décembre 2018, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

### **2. Actions gratuites du 20 mars 2018**

- Vingtième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d’Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l’issue de la période d’acquisition ;
- Période d’acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d’échéance fixée au 20 mars 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l’expiration de la période d’acquisition, soit une date d’échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d’acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d’acquisition ;
- Au 31 décembre 2018, il ne reste 380 900 actions gratuites pouvant être acquises.

## ***10.2. G –Bons de souscription d’actions remboursables (« BSAR »)***

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d’administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l’assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12<sup>e</sup> résolution, a décidé l’émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d’un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d’euros dans le cadre d’un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'est engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'actions à émettre} = (\text{Prix de souscription} + \text{Prix d'exercice}) / \text{Prix d'émission}$$

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

<b>Tranches</b>	<b>Date</b>	<b>BSAR à émettre</b>
1	12 juin 2018	: 1 à 10
2	11 juillet 2018	: 11 à 20
3	9 août 2018	: 21 à 30
4	7 septembre 2018	: 31 à 40
5	8 octobre 2018	: 41 à 50
6	6 novembre 2018	: 51 à 60
7	5 décembre 2018	: 61 à 70
8	8 janvier 2019	: 71 à 80
9	7 février 2019	: 81 à 90
10	8 mars 2019	: 91 à 100
11	8 avril 2019	: 101 à 110
12	10 mai 2019	: 111 à 120

Au 31 décembre 2018, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 803 208 actions nouvelles sur exercice de 40 BSAR.

Au 31 décembre 2018 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où les 80 BSAR en circulation à cette date seraient totalement exercés au prix d'émission de 0,62 € ce qui correspond à 93% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018, cet exercice donnerait lieu à l'émission de 4 141 600 actions.

## **11. AUTRES FONDS PROPRES**

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 d'ava sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2018, le programme est terminé. Le franchissement de l'étape EC07, dernière étape du projet, a eu lieu au premier semestre 2017 et entraînait le versement de 703 000 € d'avance remboursable et de 333 000 € de subventions.

### **Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement du premier exercice génère un remboursement de 33 K€ à payer en 2019.

## 12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

### Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2018

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	5 726 716	-	5 726 716	
Avance COFACE/Bpi	430 088	48 187	381 900	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 493 583	1 493 583		
Personnel et comptes rattachés	668 226	668 226		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	394 368	394 368		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	75 181	75 181		
Autres dettes	12 043	12 043		
Dettes sur immobilisation financières	850 122	850 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	79 461	79 461		
<b>Total</b>	<b>9 729 788</b>	<b>3 621 172</b>	<b>6 108 616</b>	-
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.) :</i>	<i>145 300</i>			
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>	<i>400 000</i>			

## 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

### Détail des charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 042 300	791 700
<b>Total</b>	<b>1 042 300</b>	<b>791 700</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs – Factures non parvenues	613 966	449 427
<b>Total</b>	<b>613 966</b>	<b>449 427</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	143 188	201 975
Personnel charges à payer	469 778	558 169
Charges sociales sur congés payés	68 340	92 432
Charges sociales à payer	225 494	234 430
État : charges à payer	69 289	66 155
<b>Total</b>	<b>976 089</b>	<b>1 153 161</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 632 354</b>	<b>2 394 288</b>

## 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 928 K€ en 2018.

Les ventes d'équipement, qui représentent plus de 77% de l'activité, sont impactées par un effet de base défavorable, l'année 2017 ayant été marquée par une vente significative ponctuelle de 5 machines à la filiale chinoise. Le nombre de machines vendues retraité de cette vente exceptionnelle reste relativement stable : 7 machines Echopulse® vendues en 2018<sup>7</sup>, à comparer à 6 en 2017.

Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, double sur l'exercice 2018, passant de 154 K€ à 306 K€, en lien avec l'augmentation du parc installé. La hausse du chiffre d'affaires consommables progresse plus vite que le nombre de traitements (+ 45% - cf infra), les centres de traitement reconstituant leurs stocks. Le chiffre d'affaires Services traduit la souscription de contrats de maintenance des systèmes à l'échéance de la période de garantie.

Le chiffre d'affaires de location d'équipement s'établit à 127 K€ à fin 2018.

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Var. %
Chiffre d'affaires	1 929	2 429	-21%
issu des ventes d'équipements	1 495	2 214	-32%
issu de la location d'équipements	127	60	+112%
issu de la vente de consommables	180	91	+97%
issu de la vente de service	126	63	+100%
Autres revenus	0	0	

- Subvention d'exploitation : 11 K€
  - Subvention ANRT de 11 K€
- Autres produits : 1 K€

---

<sup>7</sup> Espagne (1), France (1), Suisse (1), Allemagne (1), Corée du Sud via la filiale Theraclion de Hong Kong (1), Hong Kong (1), Etats-Unis (1 – système de recherche).

## 15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2018

En euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés		2 572
Gains de change	7 756	9 012
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières		0
<b>Total</b>	<b>7 756</b>	<b>11 584</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(2 567)	0
Pertes de change	(19 284)	(32 757)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(259 554)	(234 907)
<b>Total</b>	<b>(281 405)</b>	<b>(267 664)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>(273 650)</b>	<b>(256 080)</b>

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2018 est une perte nette de 72 272 € due à l'évolution du compte de liquidité.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 178 939 € pour 2018, par rapport à 1 147 786 € au titre de l'exercice 2017.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 54 851 595 € au 31 décembre 2018 (dont 7 337 808 € au titre de l'exercice 2018). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2018

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA		4 000	-	6 000	10 000
David CAUMARTIN	DG	293 758			-	293 758
Samuel LEVY	Adm		-	8 500	3 000	11 500
Wolfram EICHNER	Adm				1 500	1 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				5 000	5 000
Vincent GARDES	Adm				-	-
Amit Kakar	Adm				-	-
François LACOSTE	Adm		-	-	8 560	8 560
<b>TOTAL</b>		<b>293 758</b>	<b>4 000</b>	<b>8 500</b>	<b>24 060</b>	<b>330 318</b>

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2018. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2018 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 26 360 € au 31 décembre 2018.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %

- un taux d'actualisation de 1,6 % en 2018 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 1,3 % en 2017
- une hausse des salaires de 2,0 %

## **Engagements financiers**

### **Licence sur des brevets EDAP - TMS**

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe est payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an.

### **Baux de location**

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

<i>En euros</i>	<b>Loyers restant à payer au 31 décembre 2018</b>		
	<b>Total</b>	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers	<b>249 433</b>	101 332	148 101

## **20. EFFECTIFS**

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	26	29
Cadres détachés	2	2
Employés	1	1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>32</b>

## **21. ENTREPRISES LIEES**

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## **22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS**

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### Risque client

Le risque client porte sur le non recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	59 689	100%	73 050	100%
Autres diligences et prestations		0 %	0	
<b>Honoraires Audit</b>	<b>59 689</b>	<b>100%</b>	<b>73 050</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>59 689</b>	<b>100%</b>	<b>73 050</b>	<b>100%</b>

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### *a Mise en place d'un financement d'un montant maximum de 11,8 M€*

Pour mettre en œuvre son repositionnement stratégique sur le traitement des varices, Theraclion va franchir de nouvelles étapes significatives à court et moyen terme, en s'appuyant sur les moyens supplémentaires fournis par l'accord de financement. L'accord de financement par tranches a été calibré pour donner à Theraclion la capacité de financer ces développements au fur et à mesure des avancées.

Aux termes de l'accord, Theraclion a procédé le 12 février 2019 à une levée de fonds auprès d'investisseurs d'un montant de 4,8M€, dont :

- 4.376 milliers d'euros sous forme d'une émission de 5.470.000 actions émises au prix de 0,80 € par action, soit une surcote de 34,2% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596€) ; et
- 424 milliers d'euros sous forme de 106 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 4.000 € chacune, chaque obligation donnant droit en cas de conversion à 5.000 actions Theraclion, soit un cours de conversion de 0,80€ par action. Celles-ci pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Ces émissions ont été réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 11ème (placement privé) et 12ème résolutions (émission auprès d'une catégorie de personnes) de l'assemblée générale du 17 mai 2018.

L'ensemble de la propriété intellectuelle détenue par Theraclion sera nanti en garantie du remboursement de toute somme due au titre des OCA des différentes tranches.

Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et en échange de la souscription d'actions avec surcote au titre de la tranche 1, Theraclion s'est engagée à émettre des bons de souscription d'actions gratuits pour les investisseurs, leur donnant ainsi la possibilité de souscrire des obligations convertibles en actions aux conditions suivantes :

- 3 millions d'euros sous forme de 750 obligations d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions, chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de 0,80 € par action. Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021. Elles ne porteront pas intérêt ; et/ou
- 4 millions d'euros sous forme de 1000 obligations d'une valeur nominale de 4 000 € convertibles en actions, chaque obligation donnant droit à la conversion en un nombre d'actions Theraclion calculé sur la base d'un prix d'émission équivalent à 80% du cours moyen pondéré par les volumes observé au cours des 20 jours de bourse précédant la date d'émission des bons de souscription d'actions gratuits. Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022. Elles ne porteront pas intérêt.

***b Renforcement du Conseil d'administration en appui au développement du traitement des varices***

Dans le cadre de ce financement, trois nouveaux administrateurs, Messieurs Ari Kellen, Shawn Langer et Christopher Bödtker, tous trois Investisseurs, ont rejoint le Conseil d'administration afin d'apporter leur expertise et leur expérience. Ils ont été cooptés en remplacement de Messieurs Yon et Von Polheim, démissionnaires.